

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 4 juin 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission des Finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis n°08-2025 s'est réunie le 4 juin 2025, de 18h00 à 19h00 puis de 20h50 à 21h15, dans la composition suivante :

Philippe SCHROFF, PLR, président
Nolwen FAVE, VER, rapportrice
Ariane ZWAHLEN, PSIG
Christophe PORTE, VER
Cédric MONNEY, PLR
Fabien DEILLON, UDC
Olivier PILET, PSIG

La commission s'est déroulée en 2 parties :

- Présentation de l'objet par la municipalité de Prilly et discussion sous forme de questions/réponses
- Délibérations de la commission des finances

La Municipalité de Prilly est représentée par Mme Rebecca Joly et M. Maurizio Mattia.

2. Présentation de l'objet par la municipalité de Prilly et discussion sous forme de questions/réponses

Le président ouvre la séance en précisant que la commission des finances se réunit afin d'étudier le volet financier du préavis par.

M. Mattia précise qu'il s'agit d'investissements conséquents pour la commune et qu'il est important d'avoir des aménagements extérieurs de qualité. Des subventions sont en cours d'obtention.

Ce préavis va dans le sens d'offrir les espaces de qualité et des îlots de fraîcheur et d'avoir un parc à grande échelle pour toute la population.

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

Ce préavis est prévu dans le plan des investissements de la ville et est intégré au programme de législation.

Mme Joly indique que nous sommes sur le territoire prilléran et que l'ensemble du parc nous appartient. Elle précise qu'il y a une opportunité d'effectuer les travaux de ce parc en parallèle de la rénovation du collège du Grand-Pré, notamment au niveau de la gestion des eaux.

Cet endroit est identifié comme étant très apprécié par la population et ressort comme étant un lieu qui attirera encore plus de personnes.

Le crédit demandé correspond à l'ensemble du projet.

Au niveau des participations, Mme Joly donne l'information qu'une partie de travaux pour la gestion des eaux claires pourrait être prise en charge par l'ASIGOS, pour un montant de CHF 150'000.- (non indiqué dans le préavis et encore en discussion).

Au niveau des subventions, la commune s'attend à recevoir :

- Une subvention du canton d'environ CHF 200'000.- pour le développement d'espaces verts à usage mixte (dans le cadre d'un appel à projets du canton pour une enveloppe de CHF 450'000.-)
- Une subvention de la SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) qui contribue au développement des espaces verts pour les communes membres : un montant de CHF 30'000.- a été obtenu lors de leur AG qui a eu lieu la semaine dernière
- D'autres subventions pourraient également être reçues pour le développement de jeux accessibles PMR ou pour les plantations d'arbres.

À la suite de cette présentation, les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Le préavis est porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal pour 2.6 millions de CHF alors qu'il est indiqué 2.8 millions de CHF dans le présent préavis ? Comment expliquez-vous cette différence ?

Entre le moment où l'intitulé a été donné pour l'ordre du jour et le moment où le préavis a été validé par la Municipalité, le préavis a été finalisé et les montants demandés ont pu être précisés.

L'ASIGOS a payé pour Jouxens un terrain de sport. Est-ce que l'école va également en profiter ? Et dans ce cas, pourquoi ne pas demander une participation à l'ASIGOS ?

Il n'y a pas d'équipements sportifs scolaires dans ce projet. Le parc n'est pas utilisé pour les activités sportives de l'école et il est interdit aux écoliers pendant la récréation.

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

Il y a peu des frais d'entretiens pour le bassin ? N'aura-t-on pas de frais pour lutter contre les insectes qui peuvent être un danger pour les enfants ?

Le moustique tigre déteste les bassins avec les biotopes car il ne s'agit pas d'eau stagnante. De plus, la commune aura les compétences de faire l'entretien des bassins elle-même.

Est-ce qu'on doit s'attendre à un engagement d'ETP supplémentaires ?

Cela n'est pas nécessaire pour ce parc.

Ce pourra être le cas avec le développement de nouveaux parcs et sera partiellement compensé par des activités qui se réduisent (tonte des pelouses, taille des arbres, ...)

Pourquoi ce n'est pas notre architecte paysagiste qui réalise les activités mentionnées dans le projet ?

L'architecte paysagiste de Prilly ne peut pas s'occuper de faire tous les projets de la commune. En revanche, il nous représente dans le projet, en tant que représentant du maître d'ouvrage. Il va pouvoir challenger ce qui sera proposé par les mandataires.

Il ne peut pas s'occuper de gros projets, mais travaille sur les projets de petites envergures (paroisse Bon Pasteur, parcelle 51). C'est un poste important pour piloter les mandataires.

Le montant de 15% de divers et imprévus n'est-il pas trop élevé ?

On est assez tôt dans le projet et les normes SIA (144) prévoient un taux de 15% à la fin de cette phase.

Comment qualifiez-vous la qualité du projet ?

La qualité sera bonne, c'est un joli projet. Mais ce n'est pas un projet de luxe. Il s'agira d'un parc agréable et accessible. Il est un devoir de la part des collectivités publiques d'offrir ce parc à la population. Il est également conforme aux objectifs que nous nous sommes fixés dans le plan climat.

Est-ce que des toilettes sont prévues ?

Oui, elles sont chiffrées et cela pourrait être des toilettes sèches et autonomes.

La rampe permettra-t-elle un multi-usage entre les enfants et les PMR ?

Oui, elle mesurera 2 mètres de large et permettra un croisement PMR.

Dans le tableau 6.3 des incidences financières, il est indiqué un montant de 2.5 millions de dépenses en 2025 ? Est-ce possible de dépenser autant cette année ?

Il semble qu'il y ait une erreur dans ce tableau. La grande partie des dépenses aura lieu en 2026.

Le plan d'amortissement prévoit-il des amortissements à partir de 2026 ?

Cela est probablement prévu, mais les règles d'amortissement doivent encore être définies.

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

Est-ce qu'il existe une liste des organismes qui offrent des potentielles subventions afin qu'on s'assure que le travail de recherche est fait ?

Il n'y a pas de liste formelle. Mais la Commune sait quelles subventions demander. On va toujours demander pour la plantation d'arbres à la SOCOSEV, à la Loterie Romande pour les installations spécifiques.

Un curage du bassin périodique ne devrait-il pas être envisagé ?

Il ne s'agit pas d'un bassin de gestion des eaux en cas de fortes précipitations comme pour le ruisseau de Broye. A priori il n'y a pas d'entretien exceptionnel à prévoir car il n'y aura pas d'eaux charriées depuis l'amont.

Est-ce que vous envisagez faire un appel d'offre « design to cost » ?

C'est la notion d'entreprise totale. Ça voudrait dire qu'on doit tout prévoir dans les moindres détails.

Il est prévu que l'appel d'offres se fasse, poste par poste. Les estimations ont été faites par des spécialistes par type d'ouvrage. On devrait être en gré à gré exceptionnel en ayant choisi des projets à coûts raisonnables.

Est-il possible d'avoir des rabais avec les entreprises étant donné qu'on va avoir d'autres projets à développer prochainement ?

Ce n'est pas possible. Les entreprises sont bien trop occupées actuellement.

Avez-vous une planification globale du développement des espaces verts ?

Oui, le service a une planification globale du développement des espaces publics.

Dans le préavis, vous parlez de l'enquête sur les places de jeux. Est-ce que les habitants du quartier ont été consultés pour l'aménagement de ce parc ?

Non, mais il est rappelé que le parc existe déjà.

Dans le cadre des achats du matériel, est-ce que vous avez identifié les risques d'incivilités ?

Oui, le projet est prévu pour être qualitatif. Actuellement, il y a très peu d'incivilités sur ce parc. La raison est qu'il y a beaucoup d'habitants dans le quartier.

La pré-étude arrive à une dépense de CHF 116'000.- alors que le plafond pour les crédits de pré-étude est de CHF 100'000.- ?

Oui, nous nous sommes posé la question de faire une demande de crédit d'étude, mais finalement nous avons choisi de passer directement ce montant dans ce préavis.

Nous pouvons calculer que le coût est de CHF 560.- par m2 pour l'aménagement : a-t-on des benchmarks ?

Oui, cela a été fait en comparant d'autres projets.

Une fois l'ensemble des questions posées, les commissaires remercient Mme Joly et M. Mattia qui quittent la séance à 19h00.

Rapport de la commission des finances chargée de préaviser sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

3. Délibérations et amendements

La Commission des finances se réunit à 20h50 pour délibérer.

Un·e commissaire estime que l'investissement de 2.8 millions est conséquent pour un parc. Il·elle reconnaît que le parc actuel est vétuste et que la rénovation est nécessaire. Il·elle estime que le projet proposé est cependant trop coûteux et luxueux. Il·elle se demande s'il n'y aurait pas eu d'autres alternatives pour rénover ce parc.

Un·e commissaire est satisfait car il·elle regrettait jusqu'à présent de ne pas rester sur Prilly pour profiter de places de jeux agréables. Un·e autre commissaire précise être dans la même situation.

Bien que le projet soit très intéressant, un·e commissaire s'interroge sur le coût de la passerelle qu'il·elle trouve très cher à CHF 384'000.-.

Un·e commissaire met largement en doute le budget de fonctionnement de CHF 2'800.- qui est présenté.

Un·e commissaire se demande si l'augmentation prévisible de la fréquentation a été comptée dans les frais d'entretien.

Une minorité de la COFIN aurait souhaité proposer un amendement pour diminuer la charge financière de ce préavis important. Cette proposition a été refusée par 4 voix contre 3.

En conclusion, la COFIN émet la recommandation suivante :

Dans ce préavis, la COFIN constate que les montants dépensés lors de la pré-étude se montent à plus de CHF 116'000.-. Elle rappelle que les crédits de pré-étude sont accordés jusqu'à CHF 100'000.- et qu'il était attendu que la Municipalité informe le Conseil Communal de ce dépassement. Par ailleurs et pour des raisons de transparence, un commentaire spécifique dans le préavis aurait dû être clairement rédigé.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 4 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 21h15.

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis N° 08-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 08-2025
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 182'700.- pour l'exercice 2027 avant de décroître.

Au nom de la commission des Finances :

Philippe Schroff, Président

Nolwen Favé, rapportrice

